

Conseil Communautaire
Compte-rendu de la séance du 12/06/2018 à Hagéville (Maison de la prospective)

Membres du Conseil : 72

Présents : 42

Pouvoirs : 15

Votants : 57

Excusés non représentés : 0 - Excusés représentés : 3 - Absents : 12 - Nombre de communes représentées : 41

Liste des présents en annexe

Secrétaire : Patrick BOLAY

1- Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 mai 2018 – Désignation du secrétaire de séance

Délibération à l'unanimité validant le compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 mai 2018 et désignant Patrick BOLAY comme secrétaire de séance

2- Gestion des déchets - Rapport d'activités 2017

Délibération à l'unanimité validant le rapport annuel d'activités du service de gestion des déchets pour l'année 2017

3- Gestion des déchets – Harmonisation du mode de financement de la gestion des ordures ménagères

19h45 : Départ de Gérard RENOARD

Restitution des travaux en atelier :

Rapporteurs : Patrick MESSEIN, Joëlle CHARDIN, Lise ROSELEUR, Denis BLOUET, Marielle PAYEN, Colette KLAG

	Restitution des débats	
	Avantages	Inconvénients
TEOM Incitative	<ul style="list-style-type: none"> - Simplicité et facilité de mise en œuvre - Economie de personnel CC - Moins chère pour les familles nombreuses dans petit logement - Ne nécessite pas d'équilibre budgétaire - Taux de recouvrement régulier, effectué par les services de l'état (pas d'impayé) 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème du passage en TEOM avant TEOMI pour ex-CCCL - Injuste et non équitable : part fixe liée à la base foncière, composition du foyer non prise en compte - Paiement par le propriétaire (difficulté de recouvrer et d'être incitatif auprès des usagers locataires) - Seuls les foyers sont taxés - Moins incitative que la REOMI
REOM Incitative	<ul style="list-style-type: none"> - Principe du « pollueur-payeur » plus juste et équitable - Prise en compte de la composition du foyer et de la production réelle de déchets - C'est l'utilisateur qui paie directement - Plus incitative, favorise le tri et la réduction des déchets - Tous les producteurs de déchets paient (foyers, entreprises, communes...) - Simplicité passage TEOM/REOMI - Suivi de la population par la CC (avantage pour les communes) - Possibilité de payer en plusieurs fois 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des fichiers usagers (mouvements de population) nécessite plus de personnel CC - Equilibre budgétaire obligatoire (avec investissement bacs pucés) - REOM pour les professionnels (peu utilisateurs du service) et les communes - Impayés - Risques de dépôts sauvages

Délibération sur le choix du mode de financement de la gestion des déchets

- TEOMI : 0 voix pour

- REOMI : 52 voix pour, 0 voix contre, et 5 abstentions

4- Gestion des déchets – Marchés Publics

➤ Consultation en procédure d'appel d'offres pour la 1^{ère} dotation d'équipement de collecte des déchets (bacs normés pour la collecte des déchets avec prestation de distribution et conteneurs adaptés pour les points d'apports volontaires) dans le cadre de l'extension de la tarification incitative

Délibération à l'unanimité autorisant le Président à :

- **Préparer et lancer une consultation en procédure d'appel d'offres pour les équipements individuels ou collectifs nécessaires à la mise en place de la tarification incitative, et l'équipement des points d'apports volontaires ;**
 - **Signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**
- Lancement d'une consultation en procédure d'appel d'offres pour la collecte et le traitement des déchets des 9 communes de l'ex-CC Val de Moselle

Délibération à l'unanimité autorisant le Président à :

- **Préparer et lancer une consultation en procédure d'appel d'offres pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, des recyclables secs et du verre pour les 9 communes de l'ex-CC Val de Moselle ;**
 - **Signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**
- Lancement d'une consultation en procédure d'appel d'offres pour la collecte et le traitement des déchets issus des déchèteries de Charey et Bernécourt suite aux travaux d'agrandissement des déchèteries de Charey et Bernécourt et aux évolutions apportées sur ces sites

Délibération à l'unanimité autorisant le Président à :

- **Préparer et lancer une consultation en procédure d'appel d'offres pour le traitement des déchets bois et la collecte et le traitement des déchets gravats issus des déchèteries de Charey et Bernécourt ;**
 - **Signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**
- Marché en procédure adaptée pour une prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans le cadre de la consultation pour la prestation de collecte et traitement des déchets des 9 communes de l'ex-CC Val de Moselle

Délibération à l'unanimité autorisant le Président à :

- **Préparer et lancer la consultation en procédure adaptée, attribuer et exécuter le marché de prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mission précédemment citée,**
 - **Signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**
- Délégation au Président pour la consultation en procédure adaptée et l'attribution des marchés de fournitures d'équipement liés à la gestion des déchets

Délibération à l'unanimité autorisant le Président à :

- **La préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures d'équipement liés à la gestion des déchets, ainsi que leurs avenants, dans la limite des crédits budgétaires, et ce pour la durée du mandat ;**
- **La signature de tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

5- Gestion des déchets – Règlement du service public d'élimination des déchets sur le territoire de la CCM&M période 2018 – 2019

Délibération à l'unanimité adoptant le règlement du service public d'élimination des déchets sur le territoire de la CCM&M période 2018 – 2019

6- Gestion des déchets – Valorisation du tri – Contractualisation avec les éco-organisme

Délibération à l'unanimité autorisant le Président à signer l'avenant à la convention avec l'éco-organisme éco DDS, permettant la revalorisation du barème de soutien à la collecte séparée des Déchets Diffus Spéciaux ménagers, pour les déchèteries de Charey et Bernécourt

7- Environnement - Etude sur la faisabilité d'un transfert de la compétence eau / assainissement

Délibération à l'unanimité :

- Autorisant le Président à attribuer le marché de service
- Autorisant le Président à solliciter des financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Autorisant le Président à signer une convention avec Metz Métropole pour sa participation financière à l'étude (étude sur la station de relevage d'ACTISUD)

8- Services à la population / maintien des services au public – Création d'un pôle multi-service à Mars-la-Tour

20h35 : départ de Jean-Pierre DAVID

Plan de financement ajusté au scénario 2

Coût HT au m² de l'opération : 1 106€ - Coût HT au m² des travaux : 945€

DEPENSES		RECETTES	
Nature	€HT	Financeur	Montant sollicité
Acquisition parcelle	149 897	Etat - DETR 2017	250 000
Travaux	821 531	Etat - Contrat Ruralité	74 000
Equipement intérieur	12 500	CR Grand Est	50 000
Honoraires techniques	131 629	CD54	158 000
		FEADER	248 558*
		CCM&M - commune	335 009
TOTAL OPERATION	1 115 557	TOTAL	1 115 557

(*) FEADER : Subvention non notifiée : en cours d'instruction ; hypothèse basse

Simulation crédit/loyer - APD - Scenario 2

Rapport loyer/crédit - sur 15 ans			
	Loyer	Mensualités	Reste à charge mensuel
Année 1	1 221,68	1 895,12	673,44
Année 2	1 307,92		587,20
Année 3	1 394,16		500,96
Année 4	1 480,40		414,72
Année 5 et suivantes	1 566,64		328,48
Rapport loyer/crédit - sur 20 ans			
	Loyer	Mensualités	Reste à charge mensuel
Année 1	1 221,68	1 501,31	279,63
Année 2	1 307,92		193,39
Année 3	1 394,16		107,15
Année 4	1 480,40		20,91
Année 5 et suivantes	1 566,64		-65,33
Rapport loyer/crédit - sur 25 ans			
	Loyer	Mensualités	Reste à charge mensuel
Année 1	1 221,68	1 277,22	55,54
Année 2	1 307,92		-30,70
Année 3	1 394,16		-116,94
Année 4	1 480,40		-203,18
Année 5 et suivantes	1 566,64		-289,42

Délibération scénario 2 – emprunt sur 20 ans.

Délibération à l'unanimité portant sur :

- Le choix du scénario et le montant estimatif du coût de l'opération actualisé
- La validation de l'APD

9- Questions diverses

Gestion de la CCM&M – changement de lieu : prochain Conseil Communautaire à ONVILLE (Salle Odonis Villa)

Délibération à l'unanimité

21h30, l'ordre du jour est épuisé



Gilles SOULIER
Président de la CCM&M



Patrick BOLAY
Secrétaire de séance